



CONDITIONS GENERALES DU JEU-CONCOURS **8^E BIENNALE DU 9^E ART**

ARTICLE 1. OBJET

A partir du 17 juillet et jusqu'au 29 septembre, à l'occasion de la 8^e Biennale du 9^e art consacrée à Winsor McCay au musée Thomas Henry, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, située 10 place Napoléon, à Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu-concours est accessible uniquement sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin (<https://www.facebook.com/villedecherbourg>) jusqu'au 29 septembre.

Le jeu-concours consiste à répondre à des questions postées sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Chaque réponse devra impérativement être donnée en commentaire du post contenant la question et publié sur la page Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Pour chaque question, le premier participant à répondre juste remporte le lot.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Concernant les personnes mineures, le jeu-concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel). Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Entre le 17 juillet et le 29 septembre, des questions seront régulièrement postées sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Pour chaque question, les participants au jeu-concours devront impérativement répondre en commentaire du post contenant la question, et publié sur la page Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Les réponses données sur les partages du post original ne seront pas comptabilisées. Pour chaque question, le premier participant à donner la réponse juste remporte le lot.

ARTICLE 4. LE LOT

Le lot est composé de :

- 2 pass musées donnant un accès illimité durant 12 mois aux musées de Cherbourg-en-Cotentin (le musée Thomas Henry, le musée de la Libération et le muséum Emmanuel Liais).
- Un livret *Little Nemo présenté par François Schuiten et Benoît Peeters*, dans lequel 26 planches de *Little Nemo in Slumberland*, le chef-d'œuvre de Winsor McCay, sont commentées par les commissaires de l'exposition.

ARTICLE 5. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit sur le site www.ville-cherbourg.fr, et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Service Communication

Hôtel de Ville

10 place Napoléon

50100 Cherbourg-en-Cotentin